



**Je suis candidat individuel ou CNED non réglementé, je m'inscris aux épreuves terminales du baccalauréat**

<b>Ouverture du registre d'inscription</b>	<p style="text-align: center;"><b>Du vendredi 21 octobre 2022 09h00 au mardi 29 novembre 2022 16h00</b></p> <p><b>Aucune inscription ne pourra être prise en considération après le 25 novembre 2022, date de fermeture du serveur.</b></p>
<b>Conditions d'inscription</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Je dois obligatoirement être domicilié dans un département de l'académie (Ardennes, Aube, Marne, ou Haute-Marne).</li> <li>▪ Je suis dans la situation suivante : Je suis candidat individuel (non scolarisé) ou inscrit au CNED en inscription libre non réglementée ou inscrit dans un établissement privé hors contrat</li> <li>▪ Conditions d'âge Aucune condition d'âge n'est requise pour que je puisse me présenter aux épreuves du baccalauréat de terminale si j'ai validé mon année de 1<sup>ère</sup>. Je peux être autorisé à <b>titre dérogatoire</b> à passer les épreuves anticipées (de 1<sup>ère</sup>) et les épreuves finales (de terminale) lors de la même session, si je me trouve dans l'une des situations décrites à l'article 3 de l'<u>arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.</u></li> </ul>
<b>Accès</b>  <b>OU</b>  <b>Création du compte CYCLADES</b>	<p>▶ <b>J'étais inscrit en 1<sup>ère</sup> ou terminale en 2021-2022</b>, j'accède à mon compte CYCLADES avec mes identifiants de l'an dernier</p> <p><b>OU</b></p> <p>▶ <b>Je n'étais pas inscrit à l'examen en 2021-2022</b>, je me connecte au portail d'inscription Cyclades :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Je clique sur « Créer mon compte » <b>L'adresse mail est l'identifiant du compte, il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par adresse mail.</b></li> <li>▪ Un mail d'activation est ensuite envoyé à l'adresse mail que j'ai renseignée : je clique sur le lien d'activation dans les 48h suivant la réception (je vérifie également mes spams).</li> <li>▪ J'utilise les identifiants de connexion obtenus en classe de première pour me connecter à mon compte Cyclades.</li> <li>▪ Je vérifie les informations de ma candidature et valide mon inscription.</li> </ul>
<b>Accès à mon compte candidat CYCLADES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Je saisis mon identifiant et mon mot de passe.</li> <li>▪ En cas d'oubli de mon mot de passe, je clique sur "mot de passe oublié" un lien sera envoyé sur mon adresse mail.</li> <li>▪ Je clique sur le menu « m'inscrire ».</li> <li>▪ Je sélectionne « examen », « baccalauréat » et l'académie de Reims puis je valide.</li> <li>▪ Je <b>conserve précieusement mon identifiant</b> (mon adresse mail renseignée) et mon mot de passe CYCLADES ainsi que mon adresse mail pour récupérer :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le récapitulatif d'inscription</li> <li>○ la notification d'aménagement le cas échéant</li> <li>○ les convocations</li> <li>○ le relevé de notes et les copies d'examen</li> </ul> </li> </ul> <p><b>⚠ Attention : sans connexion de votre part sur votre compte pendant 1 an, celui-ci sera inactif.</b></p>
<b>Inscription</b>	<p><b>Je renseigne le formulaire d'inscription</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Identification</b> Je renseigne avec précision les informations relatives à mes données personnelles (civilité, nom, tous les prénoms).</li> <li>▪ <b>Informations candidature</b></li> </ul>



## ETLV (bac technologique)

### Options

- **ETLV**  
Cette épreuve se substitue à l'expression orale. Elle permet de mesurer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère sur des travaux effectués en lien avec l'enseignement de spécialité. Elle peut être choisie en LVA ou LVB (anglais uniquement).
- **Enseignements optionnels (ANNEXE 3)**  
L'annexe 3 présente la liste des options ouvertes dans l'académie.  
**Prise en compte de la note (même celle inférieure à 10) affectée au coefficient correspondant.**  
Les modalités de passation choisies s'appliqueront de la même manière à ces enseignements optionnels.  
Les choix d'enseignements optionnels de 1ère et terminale sont indépendants.

#### Rappel des enseignements optionnels en terminale :

Générale	Technologique
✓ 2 enseignements optionnels maximum ✓ ou 3 (si Latin ou Grec choisi) ✓ ou 4 (si Latin et Grec choisis)	✓ <b>2</b> enseignements optionnels ✓ ou 3 (si Latin ou Grec choisi) ✓ ou 4 (si Latin et Grec choisis)

La note attribuée au candidat dans chaque enseignement optionnel est affectée d'un coefficient 2 si l'évaluation porte sur le programme de terminale, et d'un coefficient 4 si l'évaluation porte sur le programme du cycle terminal, des deux années (1ère et terminale).



**Enseignement optionnel : l'épreuve se déroulera dans un centre unique académique selon l'option choisie.**

**L'absence non justifiée à une épreuve ponctuelle est sanctionnée par la note zéro affectée du coefficient correspondant.**

### Bénéfices notes

#### 7. Bénéfice des notes

- Je suis candidat redoublant de terminale et je veux conserver le bénéfice des notes des épreuves terminales supérieures ou égales à 10/20 (EDS, philosophie et grand oral)  
Cette conservation de notes n'est possible que si je me représente dans la même série (baccalauréat technologique).
- **Pour tous les candidats ayant échoué avant 2021, quelle que soit la voie ou la série**, l'évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première fait l'objet d'une dispense. (Cf. textes réglementaires : tableaux d'équivalence en page 11).



**Attention : L'ensemble de mes bénéfices de notes est coché automatiquement sur CYCLADES. Si je ne souhaite pas la conservation d'une ou de plusieurs notes, je m'inscris à l'épreuve correspondante.**

- Aucune mention ne me sera attribuée si je confirme le bénéfice d'une ou plusieurs notes. Les notes obtenues au second groupe ne peuvent être retenues. Le renoncement à un bénéfice de notes est définitif et seules les notes obtenues ultérieurement sont prises en compte pour l'obtention du diplôme.

### Récapitulatif d'inscription

#### 8. Fin de la procédure d'inscription

- Je dois relire attentivement les données saisies.
- Je clique sur **ENREGISTRER**, le récapitulatif d'inscription sera généré dans mon espace candidat CYCLADES, dans « mes documents »  
**Nouveauté 2023 : ce récapitulatif est désormais une pièce justificative obligatoire à téléverser signée par le candidat. Sans ce document, votre inscription ne sera pas prise en compte.**
- En cas d'erreur ou d'oubli constaté avant la clôture des inscriptions (le 25/11/2022), je me connecte à nouveau sur mon compte candidat, pour procéder aux modifications nécessaires, sauf pour mon état civil. Ce dernier n'est modifiable qu'après la clôture des inscriptions et ne peut être effectué que par le service gestionnaire.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Après la clôture des inscriptions, seuls les changements liés à mon état civil ou à mon adresse seront pris en compte par le service gestionnaire.</li> </ul> <p><b>Après chaque modification apportée sur votre candidature par vos soins, vous devrez à nouveau signer et télé-verser le nouveau récapitulatif d'inscription pour la prise en compte de ce dernier.</b></p> 
<p><b>Dépôt des pièces justificatives</b></p>	<p><b>Dans mon espace, j'accède à la rubrique « mes justificatifs » et <u>je dois ajouter chaque document demandé</u> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ récapitulatif d'inscription signé et daté</li> <li>▪ copie de la carte nationale d'identité du candidat (recto/verso), ou passeport ou titre de séjour</li> <li>▪ copie du relevé de notes pour les candidats ayant échoué au baccalauréat</li> <li>▪ copie du relevé de notes des épreuves anticipées pour les candidats qui viennent d'une autre académie</li> <li>▪ copie du relevé de notes pour les candidats titulaires d'un baccalauréat</li> <li>▪ l'attestation de recensement ou de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française. Cette attestation est obligatoire pour pouvoir passer l'examen. (Ne sont pas concernés les jeunes de nationalité étrangère ou en cours de naturalisation. En revanche, ceux ayant la double nationalité sont concernés)</li> <li>▪ attestation d'inscription pour les candidats « CNED non réglementé »</li> <li>▪ certificat d'inaptitude à la pratique de l'éducation physique et sportive couvrant l'année scolaire pour les candidats inscrits « inaptés »</li> <li>▪ attestation de sportifs de haut niveau, de collectifs nationaux, espoirs ou UNSS</li> <li>▪ justificatif de séjour à l'étranger en cas d'interruption de scolarité entre la première et la terminale</li> </ul> <p><b>Lorsque toutes les pièces demandées sont ajoutées, je dois cliquer sur « j'ai fourni toutes mes pièces » pour indiquer au service gestionnaire que les pièces peuvent être contrôlées.</b></p> <p><b> Cette confirmation ainsi que les pièces justificatives demandées doivent être impérativement télé-versées dans mon espace candidat Cyclades <u>pour le 25 novembre 2022 au plus tard.</u></b></p>
<p><b>Informations complémentaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Convocations aux épreuves</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Je serai averti par mail de la mise à disposition de ma convocation dans mon espace candidat Cyclades</li> <li>○ les dates des épreuves et lieu de passation seront précisées sur ma convocation</li> <li>○ je passerai les épreuves dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Résultats, relevés de notes et copies des épreuves écrites</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les résultats des épreuves seront consultables uniquement sur le site de l'académie de Reims</li> <li>○ le relevé de notes sera disponible dans mon espace candidat (CYCLADES)</li> <li>○ les copies des épreuves écrites seront télé-versées dans mon espace candidat</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Changement d'académie</b> <p>Il est possible de demander un transfert de dossier (<b>jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2023</b>). Vous devez au préalable obtenir l'accord de l'académie d'accueil et avvertir le service gestionnaire de l'académie d'origine.</p> </li> </ul>

ANNEXE 1

EPREUVES DE SPECIALITES - BACCALAUREAT GENERAL

Spécialités	Options
Arts	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Arts plastiques</li> <li>▪ Cinéma-audiovisuel</li> <li>▪ Danse</li> <li>▪ Histoire des arts</li> <li>▪ Musique</li> <li>▪ Théâtre</li> <li>▪ Arts du Cirque</li> </ul>
Biologie-écologie	
Education physique et pratiques et cultures sportives	
Histoire géographique, géopolitique et sciences politiques	
Humanités, Littérature et philosophie	
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anglais</li> <li>▪ Allemand</li> <li>▪ Espagnol</li> <li>▪ Italien</li> <li>▪ Latin</li> <li>▪ Grec</li> </ul>
Littérature et langues et cultures de l'antiquité	
Mathématiques	
Numérique et sciences informatiques	
Physique-chimie	
Sciences et vie de la terre	
Sciences de l'ingénieur	
Sciences économiques et sociales	

ANNEXE 2

EPREUVES DE SPECIALITES - BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Séries	Spécialités	
	Spécialités évaluées en fin de classe de première	Spécialités évaluées en classe de terminale
ST2S	Physique-chimie pour la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chimie, biologie et physiopathologie humaines</li> <li>▪ Sciences et techniques sanitaires et sociales</li> </ul>
STL	Biochimie-biologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire</li> <li>▪ Physique-chimie et mathématiques</li> </ul>
STD2A	Physique-chimie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse et méthodes en design</li> <li>▪ Conception et création en design et métiers d'arts</li> </ul>
STI2D	Innovation technologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Physique-chimie et mathématiques</li> <li>▪ Ingénierie, innovation et développement durable</li> </ul>
STMG	Sciences de gestion et numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit et économie</li> <li>▪ Management, sciences de gestion et numérique</li> </ul>
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Economie - gestion hôtelière</li> <li>▪ Sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique alimentation, environnement</li> </ul>
S2TMD	Economie, droit et environnement du spectacle vivant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales</li> <li>▪ Pratique chorégraphique (musicale ou théâtrale)</li> </ul>

### ANNEXE 3

**ENSEIGNEMENT OPTIONNEL** : Note de service du 25-10-2021 « Evaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels à compter de la session 2022 »

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm>

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES OPTIONS

- **Classe de première : évaluation sur le programme de première**
- **Classe de terminale : évaluation sur le programme de terminale**
- **Classe de 1<sup>ère</sup> et de terminale en 1 an : évaluation sur les programmes du cycle terminal**

<p><b>LVC</b></p>	<p>Les langues proposées dans l'académie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ allemand</li> <li>○ anglais</li> <li>○ arabe</li> <li>○ chinois</li> <li>○ espagnol</li> <li>○ italien</li> <li>○ japonais</li> <li>○ néerlandais</li> <li>○ portugais</li> <li>○ russe</li> </ul> <p><b>Niveau visé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>A2/B1</b> : l'évaluation porte sur le programme de terminale ou sur celui de cycle terminal</li> </ul> <p><b>Évaluation orale de 10 minutes sans préparation</b></p> <p><b>Le candidat présente à l'examineur</b> un ou deux textes <b>ET</b> un ou deux documents iconographiques pour le niveau visé <b>A2/B1</b></p> <p>*texte : (extrait de roman, de pièce de théâtre, poème, article de presse, bande dessinée, etc.) ;</p> <p>**document iconographique (image, photo, peinture, dessin, etc.).</p>	
<p><b>Langue des signes française</b></p>	<p><b>Niveau visé :</b></p> <p><b>B2/C1 pour LSF L1 et A2/B1 pour LSF L2</b> : l'évaluation porte sur le programme de terminale ou celui du cycle terminal</p> <p>Évaluation orale de 10 minutes <b>sans préparation</b></p> <p><b>Le candidat présente à l'examineur</b> deux documents iconographiques portant sur le même thème, l'évaluation porte sur le programme de terminale ou sur celui du cycle terminal.</p>	
<p><b>EPS</b></p>	<p><b>Sur le programme de terminale</b></p> <p><b>1<sup>ère</sup> partie pratique physique</b> (12 points) : badminton en simple*.</p> <p><b>2<sup>ème</sup> partie : épreuve orale</b> (8 points) de 15 minutes dont 5 minutes d'exposé. L'oral porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa propre pratique et une Apsa de son choix.</p>	<p><b>Sur le programme du cycle terminal</b></p> <p><b>1<sup>ère</sup> partie : deux épreuves pratiques</b> (12 points) : Sauvetage aquatique et Badminton en simple*.</p> <p><b>2<sup>ème</sup> partie : épreuve orale</b> (8 points) de 20 minutes dont 5 minutes d'exposé. L'oral porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa propre pratique et une Apsa de son choix.</p> <p>Extension sur les 5 dernières minutes à une autre thématique choisie par le candidat.</p>
<p><b>Sportifs de Haut Niveau (SHN)</b></p>	<p><b>*1<sup>ère</sup> partie pratique</b> : validation automatique de la pratique à 12 points.</p> <p><b>2<sup>ème</sup> partie</b> : épreuve orale d'une durée de 20 minutes, porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa pratique et sur les connaissances liées à un autre thème d'étude également choisi par le candidat.</p> <p>Les candidats inscrits en catégorie sportifs de haut niveau devront fournir obligatoirement un attestation au moment de l'inscription en indiquant les modalités de passage retenues.</p>	

<p>▪ <b>ARTS : Arts plastiques</b></p>	<p><b>Première partie : compétences relatives à la pratique plastique (15 minutes sans préparation)</b>  Le candidat présente deux réalisations plastiques abouties qu'il a choisies et qu'il apporte le jour de l'évaluation. Elles sont issues du travail conduit durant l'année.  <b>Les réalisations présentées doivent pouvoir être transportées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure et installées sans nécessiter ni temps additionnel ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation.</b></p> <p><b>Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique (15 minutes sans préparation)</b>  Disposant de cinq minutes maximum, s'appuyant sur deux à trois œuvres relevant des arts plastiques qu'il a librement choisies, le candidat développe une réflexion sur un questionnement parmi ceux définis par les trois grands champs de questionnements du programme.  Document de synthèse, questionnement des programmes et liste d'œuvres choisies :  Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit.  Le questionnement des programmes en lien au choix des œuvres est cité littéralement sur une feuille accompagnant le document de synthèse. Une reproduction en couleur de chaque œuvre choisie est fournie par le candidat avec l'indication du prénom et nom de l'artiste, du titre de l'œuvre, de sa date de création, des matériaux employés, des dimensions en cm, et du lieu de conservation ou de présentation (selon le cas).  Tous ces documents sont remis au jury au début de l'évaluation.</p>
<p>▪ <b>ARTS : Cinéma audiovisuel</b></p>	<p><b>Première partie : compétences relatives à la pratique du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation)</b>  Le candidat présente son projet de création réalisé durant l'année. Il s'appuie sur les documents consignés dans son carnet de création et sur des extraits de sa réalisation audiovisuelle.</p> <p><b>Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation)</b>  Le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres cinématographiques, sélectionnée par le jury dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse*.</p> <p><b>*Document de synthèse et carnet de création</b>  Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est accompagné de la liste des principales questions ou œuvres cinématographiques étudiées par le candidat, en lien avec les questionnements des programmes.  <b>Le carnet de création et le document de synthèse, ainsi que la réalisation audiovisuelle sont transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'évaluation.</b></p>
<p>▪ <b>ARTS : Danse</b></p>	<p><b>Première partie : compétences relatives à la pratique de la danse (15 minutes sans préparation) :</b> le candidat présente au jury une composition chorégraphique originale réalisée durant l'année, d'une à trois minutes, qu'il interprète seul.</p> <p><b>Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture chorégraphique et artistique (15 minutes sans préparation)</b>  Le candidat présente dans un exposé une problématique en référence au thème d'étude du programme du cycle terminal « La danse, une expérience de l'altérité ».</p>
<p>▪ <b>ARTS : Histoire des arts</b></p>	<p><b>Première partie : compétences pratiques (15 minutes sans préparation)</b>  Le candidat présente au jury l'une des œuvres étudiées pendant l'année, en lien avec l'objet d'étude défini par publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et qui figure dans son carnet de bord*.</p> <p><b>Deuxième partie : connaissances et compétences culturelles (15 minutes sans préparation) :</b> Le candidat présente un aspect caractéristique de l'objet d'étude du programme, en lien avec les grands enjeux esthétiques et culturels portés par cet objet d'étude.</p> <p><b>*Document de synthèse et carnet de bord</b>  Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est remis avec le carnet de bord au jury au début de l'évaluation.</p>

<p>▪ <b>ARTS : Musique</b></p>	<p>30 minutes de préparation</p> <p><b>Première partie : pratique musicale (15 minutes)</b> La présentation s'appuie sur des documents (format numérique) représentatifs du travail conduit, qu'il s'agisse d'extraits musicaux/vidéo enregistrés, d'une présentation multimédia, de partitions ou de représentations graphiques.</p> <p><b>Deuxième partie : culture musicale et artistique (15 minutes)</b> Le jury communique au candidat l'enregistrement de <b>TROIS</b> extraits d'œuvres (si l'évaluation est sur le programme de terminale ou celui du cycle terminal). Le candidat fait une rapide présentation de chaque extrait avant de les comparer afin d'éclairer une ou plusieurs perspectives de son choix issues des champs de questionnement du programme.</p>
<p>▪ <b>ARTS : Théâtre</b></p>	<p><b>Première partie : compétences relatives à la pratique théâtrale (15 minutes sans préparation)</b> Le candidat présente et interprète une courte scène ou un moment de jeu en lien avec un projet de création réalisé durant l'année. Il peut s'appuyer sur les documents consignés dans son carnet de création*.</p> <p><b>Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique (15 minutes sans préparation)</b> Le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres théâtrales, étudiée ou vue dans le cadre de l'école du spectateur, que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse.</p> <p>* Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est accompagné de la liste des principales questions ou œuvres théâtrales étudiées par le candidat ou vues dans le cadre de l'école du spectateur, en lien avec les questionnements des programmes. Le carnet de création et le document de synthèse sont transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'évaluation.</p>
<p>▪ <b>Mathématiques complémentaires*</b> *uniquement en voie générale</p>	<p>Évaluation orale Durée : 30 minutes Préparation : 30 minutes L'évaluation est notée sur 20 points.</p> <p>Les objectifs de l'évaluation sont définis dans l'arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019.</p> <p>L'évaluation consiste en un entretien entre le candidat et un examinateur. Le candidat fournit à l'examineur une liste de six thèmes d'étude du programme de mathématiques complémentaires. L'examineur propose au candidat deux questions portant sur deux thèmes différents figurant sur la liste fournie par le candidat. Le candidat dispose d'un temps de trente minutes pour les préparer. Pendant l'entretien, il peut s'appuyer sur les notes prises pendant la préparation. L'évaluation se déroule dans une salle comportant un tableau, mis à disposition du candidat. L'examineur veille à faciliter l'expression du candidat et à lui permettre de mettre en avant ses connaissances. L'usage des calculatrices électroniques est autorisé, dans le cadre de la réglementation en vigueur.</p>

<p>▪ <b>Mathématiques expertes*</b></p> <p>*uniquement en voie générale</p>	<p>Évaluation orale Durée : 30 minutes Préparation : 30 minutes L'évaluation est notée sur 20 points.</p> <p>L'évaluation porte sur la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement optionnel de mathématiques expertes de la classe terminale de la voie générale, défini dans l'arrêté du 19 juillet 2019 publié au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019.</p> <p>L'évaluation consiste en un entretien entre le candidat et un examinateur. L'examinateur propose au candidat deux questions portant sur des parties différentes du programme.</p> <p>Le candidat dispose d'un temps de trente minutes pour les préparer. Pendant l'entretien, il peut s'appuyer sur les notes prises pendant la préparation. L'évaluation se déroule dans une salle comportant un tableau, mis à disposition du candidat.</p> <p>L'examinateur veille à faciliter l'expression du candidat et à lui permettre de mettre en avant ses connaissances.</p> <p>L'usage des calculatrices électroniques est autorisé, dans le cadre de la réglementation en vigueur.</p>
<p>▪ <b>Droit et grands enjeux du monde contemporain</b></p>	<p>Évaluation orale Durée : 20 minutes (sans préparation) L'évaluation est notée sur 20 points.</p> <p>L'évaluation porte sur la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement optionnel de droit et grands enjeux du monde contemporain de la classe terminale de la voie générale, défini dans l'arrêté du 19 juillet 2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.</p> <p> Et conformément à l'arrêté du 22 mars 2022, cet enseignement optionnel peut être choisi également dans la voie technologique, à compter de la session 2023.</p> <p>Ce programme comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une partie « obligatoire » : introduction et première partie ;</li> <li>• des thématiques que les candidats doivent avoir étudiées, à raison de 3 sur 5.</li> </ul> <p>À partir d'un dossier personnel composé et présenté à l'examinateur par le candidat, ce dernier expose pendant 10 minutes son analyse, puis répond aux questions de l'examinateur durant 10 minutes.</p> <p>Le candidat remet au jury le jour de l'évaluation ponctuelle un exemplaire d'un dossier écrit de cinq pages minimum à dix pages maximum (hors annexes), complété éventuellement par des annexes strictement utiles, qui présente le développement d'une problématique en lien avec l'un des thèmes de la seconde partie du programme. Il dispose d'un second exemplaire de ce dossier pendant sa préparation et sa présentation. L'analyse présentée doit émaner d'une réflexion personnelle du candidat prenant appui sur des fondements juridiques. Le dossier lui-même ne fait pas l'objet d'une évaluation.</p> <p>La rédaction et le contenu du rapport sont personnels au candidat.</p> <p><b>Déroulement de l'évaluation</b></p> <p>Le candidat est interrogé par un évaluateur, qui est un professeur ayant en charge l'enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain.</p> <p>L'évaluation se déroule en deux temps.</p> <p>Dans un premier temps, le candidat présente son dossier, sans être interrompu, pendant une durée maximale de 10 minutes.</p> <p>Dans un second temps, l'évaluateur l'interroge sur le contenu de son dossier, sa démarche de construction et sur son analyse de la problématique développée, ainsi que sur la première partie du programme, pendant 10 minutes.</p> <p>L'évaluateur statue conformément à la grille d'évaluation publiée en annexe à la présente note de service.</p>

▪ **Langues et cultures de l'antiquité – LATIN ou GREC**

Évaluation orale  
Préparation : 30 minutes  
Durée : 15 minutes  
L'évaluation est notée sur 20 points.

L'examineur propose une note globale qui évalue les compétences de traduction et de lecture en prenant en compte :

- les connaissances linguistiques ;
- la capacité à comprendre le texte et à le rendre dans la langue cible ;
- la capacité à proposer une analyse littéraire et interprétative de l'extrait ;
- la capacité à répondre aux questions, à justifier ses choix de traduction et d'interprétation ainsi qu'à revenir, le cas échéant, sur sa traduction ou son commentaire lors de l'entretien.

De manière complémentaire, l'examineur apprécie aussi les points suivants, susceptibles d'ajouter des points à la note finale :

- la capacité à mobiliser les autres textes étudiés durant l'année ;
- la culture générale sur les autres objets d'étude étudiés durant l'année ;
- les lectures personnelles ;
- les connaissances dans l'autre langue ancienne éventuellement étudiée par le candidat.

Le candidat fournit à l'examineur la liste des textes étudiés pendant l'année, organisés selon les trois objets d'étude qui ont été traités durant l'année parmi ceux définis dans le programme d'enseignement optionnel

**Préparation**

a) L'examineur propose au candidat un passage représentant environ un tiers de l'extrait retenu (cinq lignes ou vers) ; le candidat doit traduire ce segment en veillant à en proposer une traduction à la fois élégante et fidèle au texte en langue ancienne.

b) Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

**Interrogation** (10 minutes)

a) Le candidat situe l'extrait ; il lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examineur.

b) Le candidat commente l'ensemble de l'extrait retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

**Entretien** (5 minutes)

Un temps d'entretien permet alors à l'examineur de revenir sur quelques points de la traduction et/ou du commentaire.

Des informations complémentaires sont indiquées sur le bulletin officiel N°41 du 4 novembre dans la note de service du 25 octobre 2021.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm>

## TEXTES REGLEMENTAIRES

- L'ensemble des informations relatives au baccalauréat sont disponibles sur le site Eduscol :
  - ✓ **Baccalauréat général :**  
✓ <https://eduscol.education.fr/725/presentation-du-baccalaureat-general>
  - ✓ **Baccalauréat technologique :**  
✓ <https://eduscol.education.fr/741/presentation-du-baccalaureat-technologique>
- **Bulletin officiel n° 35 du 22 septembre 2022 : Calendrier 2023 de l'orientation et de l'affectation des élèves, du diplôme national du brevet, du baccalauréat, des certificats d'aptitude professionnelle et du brevet de technicien**  
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo35/MENE2224804N.htm>
- **BO n° 36 du 30 septembre 2022 :**  
**Programme d'examen des épreuves terminales des enseignements de spécialité de la voie générale - à compter de la session 2023**  
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2227884N.htm>  
**Programme d'examen des épreuves terminales des enseignements de spécialité de la voie technologique - session 2023**
- **Décret n°2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861382>
- **Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptation des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861610>
- **BO n°30 du 29 juillet 2021 : Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022**  
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>
- **BO n°41 du 4 novembre 2021 : Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels à compter de la session 2022**  
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm>
- **BO n°42 du 12 novembre 2021 : Modalités d'évaluation des candidats : compléments et précisions - session 2022**  
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo42/MENE2128670N.htm>

### Dispositions spécifiques

- Des dispositions spécifiques ont été prévues pour les candidats qui ont passé l'examen avant la session 2021 et qui repassent l'examen dans le cadre rénové (arrêté du 29/04/2019 relatif à la modification des épreuves et définition des dispositions transitoires liées à la réforme).  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038777552>

### Des tableaux d'équivalence d'épreuves sont proposés sur le site Eduscol

- **Pour la voie générale**  
[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lycees/25/9/tableau-equivalence-bac-voieG\\_1321259.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lycees/25/9/tableau-equivalence-bac-voieG_1321259.pdf)
- **Pour la voie technologique**  
[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lycees/26/1/tableau-equivalence-bac-voieTechno\\_1321261.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lycees/26/1/tableau-equivalence-bac-voieTechno_1321261.pdf)

### Les épreuves de français

- **Note de service du 23 juillet 2020 (BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020) : Épreuves anticipées obligatoires et à l'épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021**  
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm>
- **Programme national d'œuvres pour l'enseignement de français - années scolaires 2021-2022 et 2022-2023**  
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo5/MENE2036974N.htm>

## Définition des épreuves de spécialités suivies uniquement en classe de première

- **Baccalauréats technologiques : Note de service du 29 juillet 2021 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première de la voie technologique à compter de la session 2021 (BOEN n° 31 du 26 août 2021)**  
[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=40451](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40451)
- **Baccalauréat général : Note de service du 29 juillet 2021 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première à compter de la session 2021 (BOEN n°31 du 26 août 2021)**  
[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=40451](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40451)